

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
40e séance
tenue le
vendredi 12 novembre 1999
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 40e SÉANCE

Président : M. BRAUZZI (Italie)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ECONOMIQUE (suite)

c) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/54/SR.40
15 avril 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

En l'absence du Président, M. Brauzzi (Italie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ECONOMIQUE (suite)

c) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite) (A/54/15 (Parties I à V), A/54/94-S/1999/518, A/54/304, A/54/392, A/54/486, A/54/529)

1. M. KUMALO (Afrique du Sud) présente le rapport (A/54/529) de la quatrième Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de pays en développement de transit ainsi que de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement qui s'est tenue au Siège du 24 au 26 août 1999 grâce à une généreuse contribution financière du Gouvernement japonais. Lors de cette réunion, les experts sont parvenus à la conclusion que les pays en développement sans littoral et les pays de transit voisins devaient resserrer leur coopération et conclure des accords bilatéraux, régionaux et internationaux pour améliorer les systèmes de transit et faciliter les échanges régionaux et internationaux. Les experts ont reconnu que les groupements régionaux de coopération économique étaient extrêmement utiles et ils ont demandé à la communauté internationale de renforcer les capacités des secrétariats de ces groupements pour qu'ils puissent fournir des services plus efficaces à leurs membres. Les experts ont relevé que les pays en développement sans littoral et les pays de transit voisins devaient accroître les investissements publics pour améliorer leurs réseaux routiers et ferroviaires mais que, compte tenu des graves problèmes économiques que traversaient ces pays, la communauté internationale devait leur fournir un appui financier accru.

2. Tous les experts sont convenus que l'harmonisation, la simplification et la normalisation des procédures et documents de transit étaient essentielles si l'on voulait améliorer les systèmes de transit. Ils ont constaté que les pays en développement sans littoral et de transit qui avaient rationalisé leurs méthodes de gestion du commerce et des transports avaient réussi à réduire considérablement leurs frais de transport en général, ce qui les avait encouragés à formuler des programmes de coopération et de réforme plus ambitieux. En outre, les experts sont convenus que, dans ses programmes de coopération technique, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) devait continuer d'accorder la priorité requise aux pays en développement sans littoral et de transit, spécialement dans les régions qui n'avaient pas encore bénéficié desdits programmes.

3. Les problèmes des pays en développement sans littoral et de transit devraient être pris dûment en considération dans les préparatifs de la dixième session de la CNUCED, de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur le financement du développement et des autres réunions et conférences intergouvernementales pertinentes. Il fallait en outre renforcer le Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires pour qu'il puisse s'acquitter efficacement de son mandat.

4. M. DAUSA CESPEDES (Cuba) s'associe à la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine et affirme que

/...

l'on ne peut pas continuer de soutenir que la mondialisation offre des avantages et des possibilités aux pays en développement alors que ceux-ci se heurtent à des pratiques discriminatoires et protectionnistes imposées sous le prétexte de prétendus objectifs environnementaux et sociaux et alors que ce sont les pays développés qui imposent les règles et les violent quotidiennement par un protectionnisme sélectif.

5. La crise financière récente a eu des effets néfastes sur le commerce de la majorité des pays en développement. La chute brutale des cours des produits de base a considérablement réduit les recettes d'exportation des pays en développement tout en bénéficiant aux pays développés. Comme ce sont les pays en développement qui subissent directement les effets des crises internationales, il faut que les cours des produits de base soient fixés de manière transparente, stable et adéquate. La communauté internationale doit appuyer les efforts que déploient les pays en développement pour moderniser et diversifier leurs produits de base afin d'accroître leurs recettes et d'améliorer leur compétitivité. Le système commercial multilatéral ne peut pas continuer d'accentuer les inégalités entre les pays riches et pauvres et doit au contraire promouvoir la croissance économique et le développement des pays en développement sur une base équitable. Aussi la communauté internationale doit-elle aider ces pays à s'intégrer à l'économie mondiale. Les pays développés, quant à eux, doivent honorer les engagements qu'ils ont pris lors des négociations du Cycle d'Uruguay et accorder un traitement spécial et différencié aux pays en développement.

6. En sa qualité de pays en développement, Cuba espère qu'à sa dixième session, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement tiendra dûment compte des principales préoccupations des pays en développement de sorte qu'ils puissent participer efficacement à la nouvelle architecture économique internationale et aux futures négociations commerciales multilatérales. Cuba est extrêmement préoccupé par les tentatives faites par des pays développés d'introduire de nouvelles conditionnalités dans le système commercial et de faire figurer des éléments concernant les conditions sociales et les conditions de travail à l'ordre du jour des futures négociations commerciales.

7. L'on ne peut pas parler de libéralisation du commerce tandis que des sanctions et des mesures coercitives sont imposées aux pays en développement en violation du droit international et des normes du système commercial multilatéral. La Loi Helms-Burton imposée à Cuba représente un exemple regrettable de la violation des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des engagements pris par les Etats-Unis au sein de cette instance. La communauté internationale a rejeté les mesures économiques de coercition que les Etats-Unis appliquent à Cuba depuis plus de quatre décennies. Pour la huitième fois, l'Assemblée générale a adopté une résolution dans laquelle elle demande la cessation du blocus économique, financier et commercial contre Cuba, qui constitue une violation des normes du droit international et des principes du libre-échange et de la liberté de navigation.

8. En dépit du blocus, Cuba essaie de s'intégrer à l'économie mondiale et, surtout, à l'économie de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Aussi a-t-il conclu des accords d'association économique avec des entreprises étrangères et signé des accords bilatéraux relatifs à la protection et à la

/...

promotion des investissements. En outre, Cuba est membre du Système économique latino-américain et de l'Association des Etats des Caraïbes ainsi que de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI).

9. La mondialisation néolibérale représente pour les pays en développement des défis formidables et, tant qu'il ne sera pas mis en place un système commercial toujours plus équitable et plus sûr, non discriminatoire, transparent et prévisible, les graves problèmes que sont la dette extérieure, les inégalités dans le domaine commercial et le fossé technologique entre le Nord et le Sud persisteront.

10. M. YEPEZ (Equateur) appuie la déclaration faite par les représentants du Guyana et du Mexique au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Groupe de Rio respectivement et souligne que la troisième Conférence ministérielle de l'OMC et la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui doivent se tenir prochainement doivent conduire à entreprendre une profonde réflexion sur l'intégration des pays en développement au système multilatéral et sur la nécessité de renforcer celui-ci au moyen de règles de nature à promouvoir le libre-échange et à permettre l'exploitation des possibilités qu'offre la mondialisation dans un cadre équitable.

11. L'Equateur, qui a été le premier pays à adhérer à l'OMC, considère que la nouvelle série de négociations qui doit avoir lieu sous l'égide de cette organisation et qui englobera notamment le secteur agricole contribuera à l'application des accords du Cycle d'Uruguay et consolidera les normes et les tendances propres à un commerce international positif et efficace. La libéralisation du commerce et l'ouverture des marchés doivent tenir compte du degré de développement atteint par les pays car les plus vulnérables d'entre eux, comme l'Equateur, seraient sinon confrontés à de nouvelles situations injustes dans un monde toujours plus compétitif et moins solidaire. Aussi un traitement spécial et différencié doit-il continuer d'être accordé aux pays en développement et faut-il renforcer le système de règlement des différends de l'OMC.

12. L'Equateur, qui a une solide vocation d'intégration, a consolidé le processus d'intégration au plan sous-régional avec ses associés andins, a conclu un accord relatif aux préférences douanières avec le Brésil et a prorogé les accords de portée partielle avec les autres pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR). En outre, il participe au processus de mise en place de la zone de libre-échange dans les Amériques. Par ailleurs, il a avancé sur la voie de la diversification de ses exportations grâce à l'accès préférentiel dont celles-ci jouissent sur les marchés de l'Union européenne et à la réalisation de différents programmes de promotion des investissements. Enfin, l'Equateur est devenu membre du Conseil de coopération économique du Pacifique.

13. L'Equateur, qui considère la CNUCED comme la principale instance des Nations Unies pour l'examen des questions liées au commerce, au développement, au financement, aux investissements et à la technologie, remercie cet organe de l'appui qu'il fournit aux pays en développement pour les aider à se préparer à la nouvelle série de négociations commerciales multilatérales. Il espère que la résolution que l'Assemblée générale adoptera sur cette question contribuera à consolider le système commercial multilatéral et à élargir l'accès aux marchés internationaux dans un cadre de justice et d'équité.

14. M. SVETOGORSKY (Uruguay), parlant au nom des pays membres du MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) ainsi que des pays associés (Bolivie et Chili), relève l'importance économique que revêt le Marché commun du Sud, qui joue un rôle clé dans la promotion du commerce et des investissements. Le taux de croissance économique dans la sous-région a atteint son niveau le plus élevé depuis 20 ans, tandis que le taux d'inflation est tombé à son niveau le plus bas depuis 15 ans. Les pays du MERCOSUR ont resserré leur intégration économique et ont développé les échanges et sont ainsi devenus un pôle d'attraction pour les investissements étrangers dans la région. En outre, le MERCOSUR a contribué à l'expansion des échanges dans les autres pays d'Amérique latine.

15. Il importe d'analyser les graves conséquences que comportent pour les pays en développement la chute des prix de leurs produits de base sur les marchés internationaux et la façon dont les pays industrialisés bénéficient de cette conjoncture. La chute des cours des produits de base et des articles manufacturés en Amérique latine a causé de sérieuses pertes aux économies des pays de la région. Malgré tout, les pays du MERCOSUR continuent de lutter pour s'intégrer à l'économie mondiale.

16. Le moment est venu de revoir les politiques et les responsabilités respectives dans une optique commune. La communauté internationale a l'obligation d'éliminer totalement les obstacles extérieurs qui entravent les relations commerciales et empêchent les pays en développement d'avoir pleinement accès aux marchés. Les pays du MERCOSUR sont convaincus que les efforts entrepris pour libéraliser le commerce ne porteront pas de fruits si l'on continue d'appliquer des mesures protectionnistes, comme des droits de douane excessivement élevés et des crêtes tarifaires.

17. Les pays du MERCOSUR feront tout ce qui est en leur pouvoir pour que l'ordre du jour de la prochaine série de négociations de l'OMC englobe des questions agricoles afin de mettre fin à la discrimination dont le secteur agricole fait l'objet depuis plus de 50 ans dans le contexte des négociations internationales. Il n'y a aucune raison pour que les pays en développement, dont la croissance dépend de la production agricole, doivent continuer de se heurter à des barrières et à des mesures discriminatoires qui les empêchent d'accéder aux marchés des pays développés tandis que les droits de douane et les barrières non tarifaires sont réduits au minimum ou éliminés totalement pour les produits industriels, les biens d'équipement ou les produits à haute technologie. Il n'y a aucune raison non plus pour que la place occupée par les pays en développement dans les exportations mondiales de produits agricoles continue de se contracter du fait des politiques appliquées par les pays industrialisés qui ne veulent pas appliquer à l'agriculture les mesures de libéralisation qu'ils préconisent pour le reste du commerce mondial. Aussi le MERCOSUR considère-t-il que les aspects fondamentaux du commerce international doivent être régis par les principes directeurs convenus lors du Cycle d'Uruguay et que la nouvelle série de négociations commerciales qui doit s'ouvrir sous l'égide de l'OMC doit englober le secteur agricole.

18. Les pays du MERCOSUR sont d'avis que les thèmes nouveaux qui seront abordés lors des futures négociations multilatérales devraient faire l'objet d'une réflexion plus approfondie et ils espèrent que lesdites négociations, qui représentent pour les pays du MERCOSUR un enjeu considérable déboucheront sur un équilibre global. Si la volonté politique d'atteindre ces objectifs fait

/...

défaut, il sera plus difficile de lancer une nouvelle série de négociations commerciales. Le chemin est ardu, mais il faut lutter jusqu'au bout pour promouvoir la coopération et léguer aux générations à venir un nouveau millénaire prospère.

19. M. SEMAKULA KIWANUKA (Ouganda), parlant au nom des Etats signataires du Traité de coopération de l'Afrique de l'Est - Kenya, Ouganda et République-Unie de Tanzanie - s'associe à la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine et dit que les pays d'Afrique de l'Est considèrent le commerce comme l'un des chemins qui mènent le plus directement à la mobilisation de ressources pour la croissance et le développement. Dans ce contexte, il faut entretenir la tendance à la libéralisation du commerce dans un sens délibérément favorable aux pays en développement. La formulation de politiques commerciales à tous les niveaux doit aller de pair avec des mesures semblables dans les domaines de la coopération pour le développement, les investissements et le financement. Il importe de mettre en relief l'importance que revêtent la coopération et la coordination entre les institutions multilatérales qui s'occupent de ces questions et l'Organisation des Nations Unies, et l'étroite coopération que le Secrétaire général de la CNUCED a entrepris d'instaurer avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les institutions de Bretton Woods constitue à cet égard un élément encourageant. Cela permettra de faire en sorte que l'élimination de la pauvreté et une conception plus large du développement soient intégrées aux activités de ces organismes.

20. L'Afrique de l'Est a entrepris de revivifier sa coopération de jadis, étant fermement convaincue qu'un bloc économique, un marché unique et un seul et même lieu de destination pour les investissements constituent les meilleurs gages d'avenir. Le regroupement des ressources permettra de mieux exploiter le potentiel économique de la région, et il sera plus facile de faire face aux problèmes liés aux coûts élevés des transports, à l'exiguïté des marchés, à la fragmentation de la base de ressources, au développement insuffisant de l'infrastructure et aux difficultés entraînées par le manque de valorisation des ressources humaines, autant d'éléments qui sont des entraves au développement. Cette approche est compatible avec notre volonté d'édifier une communauté économique africaine et contribuera à intégrer plus rapidement la région à l'économie mondiale.

21. Dans son rapport sur le commerce international et le développement (A/54/304), le Secrétaire général relève les problèmes qui empêchent les pays en développement d'avoir librement accès aux marchés, le déséquilibre qui caractérise les normes appliquées par l'OMC dans des domaines comme la protection des droits de propriété intellectuelle et l'octroi de subventions au secteur industriel ainsi que l'insuffisance du traitement spécial et différencié qui doit être accordé aux pays en développement et la faiblesse des capacités humaines et institutionnelles, sans parler du manque de financement, qui a interdit à nombre de pays en développement de pouvoir tirer pleinement parti des avantages du système de l'OMC. Ces problèmes mettent clairement en relief, d'une part, l'adhésion des pays en développement au système commercial multilatéral et, de l'autre, le sentiment de frustration que leur inspire ce système.

22. Pour la plupart des pays en développement, les perspectives d'expansion envisagées lors de la conclusion du Cycle d'Uruguay ont été illusoire. Dans son rapport sur le commerce et le développement, le Secrétaire général fait observer que, depuis que la CNUCED a procédé à une évaluation du phénomène de la mondialisation, en 1997, les conditions ont énormément empiré dans le monde en développement. Les rares rayons de lumière, principalement en Asie de l'Est et en Amérique latine, ont perdu de leur éclat et l'inversion tant espérée des tendances négatives en Afrique ne s'est pas matérialisée.

23. Il faut espérer que la Conférence ministérielle de l'OMC qui doit se tenir à Seattle trouvera des solutions concrètes pour que les pays en développement puissent participer sur un pied d'égalité au système commercial multilatéral. Les domaines dans lesquels des mesures doivent être adoptées sont tous connus et il faut mobiliser une volonté politique de les mettre en pratique, en commençant par appliquer intégralement les accords du Cycle d'Uruguay.

24. La dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pourrait être une occasion de réfléchir sur les résultats donnés par la coopération pour le développement dans le contexte du phénomène de mondialisation et d'interdépendance ainsi que des progrès rapides de la science et de la technologie, et il faut pour cela que la communauté internationale mette à la disposition de la CNUCED des ressources suffisantes pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat. Il faut espérer qu'un plein appui sera apporté à la participation de la CNUCED à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ainsi qu'à l'examen de l'application du Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 qui doit avoir lieu prochainement.

25. M. FRANCO (Colombie), après s'être associé aux déclarations faites par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, par le représentant du Mexique au nom du Groupe de Rio et par le représentant de l'Australie au nom du Groupe de Cairns, déclare que l'augmentation et la diversification des exportations de biens et de services comportant une plus grande valeur ajoutée, la promotion des investissements étrangers dans les secteurs qui travaillent directement ou indirectement pour l'exportation, l'amélioration de la productivité des secteurs d'exportation afin d'accroître leurs compétitivité et le développement d'une véritable culture des exportations sont au nombre des principaux objectifs du Plan stratégique de promotion des exportations, qui tend à rehausser le rôle des échanges en tant que principal moteur de l'économie colombienne.

26. En dépit des efforts considérables déployés par le Gouvernement colombien pour adapter l'économie aux nouvelles tendances, des problèmes d'origine aussi bien interne qu'externe ont affecté le secteur des exportations et, par voie de conséquence, les investissements, l'emploi et, d'une manière générale, le développement économique et social du pays. Même ainsi, la Colombie a honoré tous les engagements qu'elle a pris dans le domaine commercial, lesquels sont respectés malgré les difficultés rencontrés ou l'existence d'une conjoncture extérieure peu favorable.

27. Si l'on considère que la Conférence ministérielle de l'OMC doit se tenir prochainement à Seattle et la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sous peu à Bangkok, il importe au plus haut

point d'adresser à ces deux rencontres un message politique clair qui doive comporter les aspects suivants : le bon fonctionnement du système commercial international exige que l'environnement économique et financier soit stable et favorable aux échanges et, avant de prendre de nouveaux engagements et d'établir de nouveaux principes, tous les Etats doivent appliquer intégralement ceux qui existent déjà afin de consolider un système commercial qui soit véritablement libre, ouvert, sûr, juste, non discriminatoire, transparent et fondé sur des normes.

28. Il faut en outre éliminer les barrières protectionnistes, comme les crêtes tarifaires, les subventions - particulièrement dans le domaine des produits de base -, l'application de droits anti-dumpings et les autres mesures assimilables aux barrières tarifaires. Tant qu'il subsistera de telles distorsions sur les marchés internationaux, il faudra maintenir le système du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement pour que ceux-ci puissent s'intégrer équitablement à la dynamique de la mondialisation dans les domaines économique, financier et commercial. Il faudra aussi élaborer des programmes d'assistance technique pour améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises des pays en développement, ce pour quoi un transfert de technologies à des conditions favorables est indispensable.

29. Compte tenu de l'importance toujours plus grande que prend le commerce électronique, il faudra fournir une assistance aux pays en développement pour renforcer leurs capacités dans ce domaine, dans lequel la Colombie apparaît comme occupant une place de premier plan dans la région. Il sera indispensable enfin de rehausser le rôle de la CNUCED en tant qu'organisme de promotion du développement ainsi que de consolider ses programmes d'aide aux pays en développement. A cette fin, la coopération entre la CNUCED, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et les institutions spécialisées des Nations Unies devra être resserrée afin de promouvoir le commerce international et un développement durable.

30. La Colombie espère enfin que les débats sur ce sujet d'une importance capitale déboucheront sur l'adoption par l'Assemblée générale d'une résolution qui reflète les réalités du commerce international et un exposé clair et concis des intentions de la communauté internationale dans le contexte des négociations qui doivent s'ouvrir sous l'égide de l'OMC et de la CNUCED.

31. M. HANIF (Pakistan) s'associe à la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine et relève que, dans son rapport sur le commerce et le développement, le Secrétaire général souligne la partialité du système économique mondial, qui porte préjudice aux pays en développement. Tant que ces déséquilibres ne seront pas corrigés, ces pays demeureront en marge du processus de mondialisation.

32. Le commerce international est un élément indispensable de l'expansion économique des pays, mais il est vrai aussi que les différends commerciaux et le protectionnisme ont entraîné de sérieuses crises dans le monde. Les institutions multilatérales doivent faire porter leur attention davantage sur la nécessité d'établir un équilibre entre les pays que sur leur efficacité car elles contribueraient sinon à l'injustice du système commercial.

33. Il est chaque jour plus évident que la répartition des droits et des obligations issues du Cycle d'Uruguay a été défavorable aux pays en développement, qui subissent les effets négatifs de la mondialisation sans profiter de ses avantages. Les déséquilibres entre les pays développés et les pays en développement se reflètent dans la persistance de mesures protectionnistes dans les secteurs qui présentent un intérêt pour certains alors même que l'on continue de demander aux autres d'appliquer des mesures de libéralisation. Cela étant, et les pays en développement n'ayant pas pu tirer parti des avantages escomptés, la stabilité même du système risque de se trouver compromise.

34. Les négociations qui doivent s'ouvrir sous l'égide de l'OMC devront porter principalement sur les problèmes du développement. La libéralisation du commerce n'est pas une fin en soi, mais un moyen de réaliser le développement. La libéralisation des échanges doit se faire par étapes, compte tenu des capacités et du niveau de développement des différents pays.

35. La prochaine série de négociations commerciales devra tenir compte de la nécessité absolue de sauvegarder le principe du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement et tendre à libéraliser le commerce dans les secteurs et pour les produits qui présentent un intérêt pour ces pays. En outre, les négociations devront reposer sur les principes suivants : renforcement de la discipline en ce qui concerne les subventions et élimination des mesures protectionnistes; application de mesures rigoureuses pour que les dispositions anti-dumping ne soient invoquées indûment contre les pays en développement; réduction des droits de douane et en particulier élimination des crêtes tarifaires dans le cas des produits agricoles et des droits de douane dans le cas des articles industriels présentant le plus d'intérêt pour les pays en développement; intégration des pays en développement à l'économie mondiale sur un pied d'égalité; et participation efficace de ces pays aux procédures de règlement des différends.

36. Les pays développés ne doivent pas prendre leurs décisions en vue d'obtenir des avantages à court terme mais plutôt rechercher la prospérité universelle grâce à l'égalité et à l'application des dispositions spéciales en faveur des pays en développement dans tous les secteurs, et surtout dans celui du commerce. Une expansion économique mieux répartie et plus équitable non seulement contribuerait à créer des marchés plus vastes et de plus grandes possibilités économiques mais aussi ranimerait la foi en un système commercial ouvert, équitable et fondé sur des normes claires.

37. M. MAZHUKHOU (Biélorus), soulignant que le Biélorus est au nombre des dix pays où le commerce extérieur représente la plus forte proportion du PIB, déclare que son intégration à l'économie mondiale et au système commercial international, notamment au moyen d'une adhésion aux accords de l'OMC, est l'un des objectifs de sa stratégie de développement durable. Dans ce contexte, le Biélorus sait gré à l'OMC, à la CNUCED, à l'OMPI, à l'Institut multilatéral de Vienne, aux Gouvernements du Royaume-Uni et de la Suisse et des autres Etats membres de l'OMC et à la Commission européenne de l'appui qu'ils lui ont fourni pour préparer les négociations touchant son adhésion à l'OMC.

38. Le Biélorus souhaite vivement qu'un consensus intervienne au sujet de l'ordre du jour de la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC et appuiera

/...

les décisions qui seront adoptées à Seattle, notamment pour ce qui est du lancement d'une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales et de l'approbation de la proposition de l'Union européenne touchant la participation à ces négociations en qualité d'observateurs des pays qui ont entrepris les formalités d'adhésion à l'OMC.

39. Etant donné les effets que pourra avoir la nouvelle série de négociations commerciales multilatérales sur l'avenir de l'ensemble du système commercial international, l'Assemblée générale doit demander instamment aux pays membres de l'OMC de tenir compte pendant ces négociations des intérêts de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Regrettablement, les activités de l'OMC en tant qu'organisme multilatéral et le système constitué par les accords commerciaux bilatéraux ne répondent pas entièrement aux intérêts concrets et aux préoccupations légitimes de beaucoup de pays en développement et de pays en transition.

40. En conséquence, la majorité des petits et moyens pays en développement et en transition ne peuvent pas utiliser le système des accords et des mécanismes de l'OMC pour défendre leurs intérêts commerciaux et satisfaire leurs besoins de développement. Les pays qui ont entrepris leur processus d'adhésion à l'OMC ne sont pas les seuls à se heurter à ces problèmes, car tel est également le cas de certains nouveaux membres de cette organisation, y compris certains de ses fondateurs.

41. La réalisation d'une véritable universalité du système commercial multilatéral, notamment au moyen de l'intégration à l'OMC de tous les pays, doit être l'une des principales priorités dans le dialogue politique qui se déroule au sein de l'Organisation des Nations Unies et de la CNUCED ainsi que dans le cadre de négociations menées sous l'égide de l'OMC. Les principes consacrés de non-discrimination dans le commerce international, d'accès à des marchés plus ouverts, de prévisibilité des normes commerciales, de concurrence loyale, de promotion de stratégies de développement durable et de libéralisation économique doivent acquérir un caractère véritablement universel.

42. La délégation du Bélarus partage l'avis exprimé lors du débat général par la délégation de la Fédération de Russie concernant la nécessité d'éliminer les difficultés, surtout celles qui sont artificielles, qui entravent le processus d'adhésion à l'OMC, ainsi que par la délégation de la Chine, laquelle a souligné que les négociations touchant l'adhésion à l'OMC doivent être menées sur la base d'un équilibre de droits et de responsabilités.

43. Si l'on analyse la situation des fondateurs du GATT et de l'OMC, l'on constate que la libéralisation de l'accès aux marchés internes des pays associés à l'OMC doit se faire par étapes, conformément à un calendrier prédéterminé, et doit aller de pair avec l'augmentation de la demande intérieure, l'amélioration de la compétitivité des biens et des services desdits pays sur les marchés extérieurs et l'augmentation de leurs recettes d'exportation.

44. La participation des pays qui se préparent à adhérer à l'OMC aux différents processus d'intégration aux échelons régional et sous-régional doit être considérée comme un élément positif reflétant la volonté des pays en développement et des pays en transition d'améliorer leur compétitivité pour s'adapter peu à peu à la dynamique du système commercial multilatéral. Dans le

même temps, il faut tenir compte des nouvelles initiatives régionales, interrégionales et autres prises par les membres de l'OMC pour resserrer leur intégration économique.

45. Le Bélarus espère que le processus d'intégration avec la Fédération de Russie ainsi que l'évolution de l'Union douanière constituée par cinq pays et de la zone de libre-échange établie dans le cadre de la Communauté d'Etats indépendants déboucheront sur son adhésion à l'OMC. Le Bélarus espère aussi pouvoir participer aux autres processus sous-régionaux et régionaux d'intégration économique en Europe et resserrer ses liens commerciaux et économiques avec tous les pays intéressés.

46. Une réelle universalité et la transparence du système commercial multilatéral et l'intégration de tous les pays à l'OMC sont des questions qui devraient être examinées à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée du millénaire.

47. L'Assemblée générale devrait recommander aux membres de l'OMC d'envisager, afin d'améliorer la transparence des relations entre les Etats et de renforcer la confiance de la société civile dans l'OMC, la possibilité d'élargir l'accès de tous les gouvernements intéressés à son mécanisme de règlement des différends et à sa base de données intégrée.

48. L'universalité et la transparence pourraient également être améliorées à l'OMC si cette organisation utilisait les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et ajoutait ainsi l'arabe, le chinois et le russe aux langues actuellement employées.

49. M. KITTIKHOUN (République démocratique populaire lao), parlant au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, déclare que les principaux problèmes auxquels se heurtent ces pays sont le manque d'accès à la mer, leur éloignement des principaux marchés internationaux et les coûts prohibitifs des transports en transit. Si le transport coûte si cher aux pays en développement sans littoral, c'est en raison du surcroît de coûts entraîné par l'insuffisance de l'infrastructure, la nécessité de conserver des stocks plus importants et de disposer d'installations d'entreposage plus vastes, aux retards intervenus dans les ports ou lors du passage des frontières et de la nécessité de mettre en place des itinéraires de remplacement en cas d'urgence.

50. Le processus de libéralisation et de mondialisation a été un aspect fondamental des transformations économiques qui se sont produites pendant les années 90. Les pays en développement sans littoral se trouvent dans une situation extrêmement désavantagée en raison du coût élevé des transports et d'un environnement peu propice au commerce, ce qui érode leurs avantages compétitifs et accroît encore plus le danger d'être marginalisés. Selon les estimations de la CNUCED, les pays en développement sans littoral doivent consacrer près de 18 % de leurs recettes d'exportation au paiement des frais de transport et d'assurance, contre 8,7 % et 4 % pour les pays en développement et les pays développés respectivement.

51. A un moment où les obstacles tarifaires et les restrictions quantitatives disparaissent de plus en plus, la communauté internationale doit d'urgence faire

/...

porter son attention sur cette grave situation car les statistiques en question montrent que le coût des transactions commerciales constitue un obstacle plus sérieux que les droits de douane pour le commerce extérieur et l'expansion économique des pays en développement sans littoral.

52. La réduction du coût élevé des transports non seulement exige l'adoption d'un certain nombre de décisions à l'intérieur des frontières des pays en développement sans littoral mais encore dépend directement de l'amélioration de la politique des transports des pays de transit voisins. Une coopération étroite entre les pays en développement sans littoral et les pays en développement voisins est indispensable pour harmoniser les documents et procédures de transit et pour coordonner l'appui international tendant à améliorer l'efficacité de l'infrastructure du transport en transit.

53. Se référant en particulier à la quatrième Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de pays en développement de transit ainsi que de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement (A/54/529), M. Kittikhoun rappelle qu'il a été adopté à cette occasion des conclusions et recommandations concrètes en vue de réduire les obstacles matériels et non matériels afin de garantir l'efficacité du commerce de transit. Ces conclusions et recommandations ont été appuyées par le Conseil du commerce et du développement à sa quarante-sixième session. Il y a lieu de souligner également qu'à l'issue de cette réunion, les experts gouvernementaux ont jugé nécessaire de convoquer une réunion ministérielle pour continuer à encourager le développement d'un système efficace de transport en transit aussi bien dans les pays en développement sans littoral que de transit.

54. Après avoir mis en relief les efforts entrepris par la CNUCED pour promouvoir l'adoption de mesures concrètes touchant les problèmes et les besoins des pays en développement sans littoral et la mobilisation et la coordination de l'appui international à ces pays, M. Kittikhoun déclare que ce groupe de pays appuie les initiatives prises par le Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires de la CNUCED pour relancer les activités en faveur des pays en développement sans littoral. Dans ce contexte, il faudra continuer à renforcer le Bureau du Coordonnateur spécial en mettant à sa disposition les ressources aussi bien financières qu'humaines nécessaires pour lui permettre de continuer à s'acquitter efficacement de son mandat. Les pays les moins avancés, les pays en développement insulaires et les pays en développement sans littoral sont préoccupés par le fait qu'à la veille de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, les ressources du Bureau du Coordonnateur spécial ont fait l'objet de réductions marquées et injustifiées, ses effectifs étant tombés de 38 postes pendant l'exercice biennal 1996-1997 à 15 pendant l'exercice biennal en cours. Les activités menées à l'heure actuelle en faveur des pays en développement sans littoral ne peuvent être financées qu'au moyen de ressources extrabudgétaires, ce qui est inacceptable.

55. Egalement préoccupante est l'inapplication de la décision adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/183 du 18 décembre 1997 selon laquelle le personnel et le matériel nécessaires devraient être mis à la disposition du Bureau du Coordonnateur spécial pour qu'il puisse s'acquitter efficacement du mandat qui lui avait été confié de continuer à fournir un appui aux pays en développement sans littoral. M. Kittikhoun insiste sur le fait que

des ressources suffisantes, au titre du budget ordinaire, doivent être fournies au Bureau du Coordonnateur spécial pour qu'il puisse s'attaquer aux problèmes auxquels sont confrontés lesdits pays.

56. La CNUCED a élaboré d'importants programmes d'assistance technique afin d'améliorer la compétitivité des exportations, de réduire le coût des importations et de faciliter les échanges en général. Le Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion (SYDONIA) et le Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM) revêtent une importance particulière pour les pays en développement sans littoral et de transit. M. Kittikhoun demande donc instamment au secrétariat de la CNUCED et aux pays donateurs de prendre particulièrement en considération les besoins de ces pays lors de l'exécution de ces programmes de coopération technique.

57. Dans une économie toujours plus mondialisée, le commerce continue d'être une importante source de financement pour le progrès des pays en développement, y compris les pays en développement sans littoral. En raison du coût élevé des transports, les importations des pays en développement sans littoral se renchérissent sans cesse et leurs exportations sont moins compétitives. Au moment où l'on s'efforce de trouver des sources de financement des activités de développement, il importe de s'occuper sérieusement des problèmes et des besoins particuliers des pays en développement sans littoral.

58. M. NICULESCU (Roumanie), se référant à la troisième Conférence ministérielle de l'OMC, rappelle que la Roumanie a présenté avec les autres pays membres de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale un document de travail contenant des éléments qui pourraient être incorporés à la déclaration ministérielle sur le lancement d'une nouvelle série de négociations multilatérales ainsi que trois autres documents touchant l'agriculture, les mécanismes commerciaux de sauvegarde et les accords commerciaux régionaux.

59. La Roumanie considère que la nouvelle série de négociations, qui devrait être menée à bien sur une période de trois ans, doit répondre aux intérêts de tous les participants, établir un équilibre entre les droits et les devoirs des Etats et tendre à libéraliser et à élargir encore plus le commerce international dans l'intérêt de tous les membres de l'OMC, compte dûment tenu des intérêts et des besoins des pays en développement et des pays en transition. Les nouvelles négociations devront également tendre à mettre l'OMC mieux à même de relever les défis que représente un environnement économique mondial en mutation rapide ainsi qu'à resserrer sa coopération avec les autres organisations intéressées pour améliorer la cohérence des politiques commerciales et financières et la gestion de l'économie mondiale. Les négociations devraient être fondées sur les principes suivants : les résultats finals devront revêtir la forme d'une entente globale, ce qui suppose que tous les participants les approuvent dans leur ensemble; le principe du traitement spécial et différencié à accorder aux pays en développement devra être intégralement appliqué; l'effet de synergie entre la libéralisation du commerce, la protection de l'environnement et la promotion du développement économique devra être entretenu; et le processus devra à tout moment être transparent.

60. De l'avis de la délégation roumaine, les objectifs de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les questions dont elle doit traiter devront, en les complétant, être compatibles

/...

avec les activités qui seront entreprises conformément aux décisions adoptées à la Conférence ministérielle de l'OMC. La dixième session de la Conférence sera pour la communauté internationale une occasion de consolider le consensus qui pourra se dégager sur les stratégies à suivre pour mieux orienter le processus de mondialisation de sorte que tous les pays, développés et en développement, puissent en bénéficier.

61. Les politiques adoptées par la communauté internationale devraient tendre à promouvoir la stabilité et une croissance rapide dans le monde en développement. Aussi la CNUCED devra-t-elle, à sa prochaine session, non seulement évaluer les initiatives prises par le passé et récemment en matière de développement, mais aussi analyser les politiques tendant à faciliter l'intégration des pays en développement et des pays en transition à l'économie mondiale. C'est dans ce contexte qu'il faut interpréter l'appel lancé par la CNUCED en faveur de l'élaboration d'un programme positif dans le secteur commercial, appel auquel s'associe l'OMC, la Banque mondiale et les autres organisations qui s'occupent des questions liées au développement.

62. M. HOLUBOV (Ukraine) fait observer qu'au cours des quelques années écoulées, le développement de l'économie et du commerce a été fondé sur l'interaction entre la mondialisation et la libéralisation, d'une part, et l'interdépendance entre les économies nationales, de l'autre. Les enseignements que l'on peut tirer des différentes crises financières démontrent qu'il faut réguler le processus de mondialisation pour éviter ses conséquences imprévisibles et que la communauté internationale doit par conséquent rénover le système financier mondial.

63. Etant donné les problèmes endémiques d'endettement auxquels sont confrontés nombre de pays en transition et pays en développement et le peu d'avantages que leur a apporté le Cycle d'Uruguay, la troisième Conférence ministérielle de l'OMC devra s'attacher surtout, entre autres, à améliorer l'accès aux marchés dans les domaines dans lesquels lesdits pays jouissent déjà d'avantages comparatifs ou pourraient les développer rapidement. Il faut donner à ces pays l'occasion de participer à la série de négociations multilatérales sur le commerce du millénaire pour pouvoir obtenir des résultats mieux équilibrés dans ce domaine.

64. L'Ukraine constate avec satisfaction que les Etats de l'Union européenne sont disposés à accélérer le processus d'adhésion à l'OMC d'un certain nombre de pays. Il est intolérable que des pressions soient exercées sur les pays souhaitant faire partie de l'OMC et que l'on cherche à leur imposer des obligations autres que celles contractées par les Etats qui en sont membres depuis le début. L'OMC doit jouer un rôle décisif pour mettre en place un système commercial international de nature à garantir l'expansion économique dans le monde entier. Pour cela, il est indispensable que tous les pays qui ont entrepris leurs formalités d'adhésion à l'OMC s'intègrent au système commercial multilatéral. Cette intégration est l'une des priorités de la politique ukrainienne en matière de commerce extérieur car le pays est conscient des difficultés que suppose l'adaptation de la législation nationale aux règles de l'OMC mais a commencé à prendre des mesures pour que son économie soit plus ouverte, plus transparente et mieux intégrée à l'espace économique mondial.

65. L'Ukraine continue d'élargir ses relations commerciales avec les Etats d'Europe centrale et à s'employer à trouver des débouchés pour ses produits en Amérique latine et en Afrique. En outre, elle travaille à la constitution d'une zone de libre-échange avec l'Union européenne et s'efforce de promouvoir la concurrence entre les produits étrangers et nationaux.

66. Un autre événement historique sera la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, pendant laquelle la CNUCED analysera la question de la mondialisation en tant qu'instrument de développement de tous les pays et de tous les peuples du monde. L'Ukraine considère que la CNUCED devra, à sa dixième session, définir les priorités dans ses quatre domaines d'activités, comme prévu à Midrand, et continuer d'appuyer les efforts déployés par les pays intéressés en vue de s'intégrer pleinement au système commercial multilatéral. La CNUCED doit fournir une assistance à ces pays pour qu'ils puissent participer plus activement aux négociations qui doivent s'ouvrir sous l'égide de l'OMC.

67. M. GHEBRE-MEHIN (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme) fait valoir que si les femmes sont parmi les plus pauvres des pauvres, c'est en raison des préjugés fondés sur des considérations sexistes. Cette situation a été aggravée par les transformations provoquées par la libéralisation du commerce, la rapidité du progrès technologique et la dégradation de l'environnement.

68. Pour s'attaquer à ce problème, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a créé un cadre de protection tendant à renforcer les capacités économiques des femmes, à les aider à jouer un rôle de direction et à occuper des postes de responsabilité, à promouvoir leurs droits fondamentaux et à éliminer toutes les formes de violences dont elles font l'objet. L'habilitation économique des femmes constitue un aspect fondamental de la stratégie de lutte contre la pauvreté et, dans ce contexte, l'une des principales activités d'UNIFEM tend à promouvoir la formulation de politiques et la conclusion d'accords commerciaux au moyen de la réalisation de programmes aux échelons mondial et régional, institutionnel et local.

69. Au plan mondial et régional, UNIFEM collabore avec les pays et organismes intergouvernementaux ainsi qu'avec des institutions régionales et interrégionales pour atténuer les menaces dont les femmes font l'objet et multiplier les possibilités qui s'offrent à elles. On peut en citer comme exemple le Séminaire régional du Cône Sud à l'occasion duquel ont été examinées les conséquences pour les femmes de la création du MERCOSUR. En Afrique, l'UNIFEM a fourni une assistance technique à l'Autorité intergouvernementale pour le développement à l'occasion du Séminaire sur l'harmonisation des politiques commerciales organisé à l'intention des femmes chefs d'entreprises des pays membres de l'Autorité.

70. Au plan institutionnel, l'appui d'UNIFEM tend à faire en sorte que les institutions intermédiaires tiennent compte des questions liées à la problématique hommes-femmes pour pouvoir mettre en oeuvre intégralement des déclarations de principe en faveur des femmes, vu qu'il est établi que des préjugés sexistes persistent au sein desdites institutions, et renforcer la capacité des organisations féminines de tirer parti des possibilités offertes par la mondialisation et la libéralisation du commerce. En outre, UNIFEM a

apporté un appui aux associations de femmes chefs d'entreprises dans différentes régions. En Asie, il a encouragé la création du Réseau de femmes chefs d'entreprises du Sud de l'Asie qui aide les femmes à avoir accès aux marchés et aux centres de technologies et à s'organiser autour d'activités commerciales. En collaboration avec différents réseaux d'information, il a été formulé un projet expérimental d'appui aux associations de femmes chefs d'entreprises pour montrer comment les femmes qui dirigent des petites entreprises dans différentes régions peuvent exploiter les technologies de l'information et des communications ainsi que les possibilités économiques qu'offre la mondialisation.

71. Au plan local, la stratégie d'UNIFEM est axée sur les projets expérimentaux de création d'activités génératrices de revenus. En Afrique de l'Ouest, UNIFEM a appuyé un projet de production de beurre de shea au Burkina Faso qui a donné des résultats extrêmement satisfaisants. Grâce à cet appui, non seulement les participantes peuvent commercialiser leur production, mais encore la Fondation Turner pour les Nations Unies a accordé une subvention pour la poursuite du projet.

72. Indépendamment de ses activités habituelles en faveur des femmes, UNIFEM continuera de compiler des données sur la problématique hommes-femmes afin d'enrichir la base de données de référence sur l'impact des accords commerciaux sur la vie des femmes et proposera des stages de formation aux syndicats et associations de travailleuses concernant leurs droits économiques et leurs droits au regard de la législation du travail.

73. Dans le cadre des initiatives prises pour resserrer son association avec la CNUCED, UNIFEM participera à la dixième session de la Conférence en organisant une exposition et des séminaires sur le thème "La problématique hommes-femmes et le commerce". UNIFEM tient à réitérer sa volonté d'intégrer une perspective sexospécifique aux accords commerciaux et de renforcer les capacités des femmes dans le domaine économique.

74. M. HUANG ZUEQI (Chine) relève que le processus de mondialisation de l'économie et de libéralisation du commerce a été inégal étant donné que les pays en développement n'en ont pas tiré les avantages escomptés et que, de plus, le risque très réel de marginalisation des pays les moins avancés s'est aggravé. Aussi la communauté internationale doit-elle réguler et diriger ce processus de manière qu'il profite également à tous les pays.

75. A cette fin, il est indispensable de modifier le système financier international, actuellement inopérant, et le transformer en un système rationnel et efficace, ainsi que de réformer le système commercial international de sorte qu'il soit équitable, sûr, non discriminatoire et prévisible. Il faut tenir dûment compte, dans les négociations commerciales multilatérales, des intérêts de tous les pays ayant atteint des niveaux de développement différents et veiller à ne pas compromettre les objectifs de politique générale et le modèle de libéralisation choisis par les pays en développement. Outre ces réformes, il faudra, pour modifier l'état de choses existant, encourager la coopération entre le système des Nations Unies, l'OMC et les institutions de Bretton Woods.

76. De même, il est indispensable de réformer les relations économiques internationales existantes. Les pays développés, qui sont ceux qui profitent le

/...

plus de la mondialisation et de la libéralisation, doivent assumer des responsabilités et des obligations plus larges pour que les pays en développement puissent avoir une part active dans le processus et s'intégrer pleinement à l'économie mondiale. La Chine demande instamment aux pays développés d'honorer intégralement les engagements assumés dans le cadre des accords du Cycle d'Uruguay et de permettre aux produits et aux services des pays en développement d'avoir plus largement accès, et de manière plus stable, à leurs marchés. Il faudra aussi accroître l'aide publique au développement prendre des mesures pour alléger la dette et adopter d'autres dispositions pour que les pays en développement puissent bénéficier davantage du processus de mondialisation et de libéralisation.

77. La troisième Conférence ministérielle de l'OMC et la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement auront des répercussions incalculables sur le développement futur de l'économie et du commerce dans le monde. La Conférence de l'OMC donnera un élan nouveau à la libéralisation des échanges. Bien qu'il n'ait pas été possible de dégager un consensus sur l'ordre du jour de la Conférence, la Chine considère que cet ordre du jour devra être large et refléter de manière équilibrée les préoccupations de toutes les parties, en étant axé sur l'application des accords du Cycle d'Uruguay, et en particulier de l'Accord sur les textiles et l'habillement.

78. La Chine est d'avis que la nouvelle série de négociations multilatérales devra être axée sur le développement, qui constitue l'objectif ultime à atteindre, étant donné que la libéralisation n'est qu'un moyen de plus d'y parvenir. L'on ne peut insister sur la libéralisation en négligeant la sécurité de l'économie aux échelons national et mondial. En outre, une attention accrue devra être accordée aux intérêts des pays en développement, et les négociations devront porter sur un plus grand nombre de secteurs et de produits pour lesquels ces pays jouissent d'avantages compétitifs.

79. La CNUCED est, par définition, l'organe approprié pour traiter de toutes ces questions et il faut espérer qu'à sa dixième session, elle saura s'adapter aux réalités nouvelles et pourra renforcer son rôle et son efficacité au sein du système des Nations Unies. Si l'on veut que la dixième session de la Conférence soit couronnée de succès, les parties devront appuyer son comité préparatoire. La CNUCED devra continuer, dans son domaine de compétence, à orienter les pays en développement et à les aider à formuler des programmes adéquats.

80. La Chine a entrepris depuis plusieurs années un processus interne de réforme et d'ouverture. Elle souhaite adhérer à l'OMC en qualité de pays en développement, étant entendu qu'un équilibre judicieux devra être établi entre ses intérêts et ses obligations. Il faut espérer que certains membres de l'OMC retireront les conditions exorbitantes qu'ils ont demandé à la Chine de remplir et lui permettront d'entrer à l'OMC avec des obligations compatibles avec le niveau de développement économique qu'elle a atteint ou semblables à celles assumées par les autres pays en développement. L'entrée de la Chine à l'OMC se traduira par un système commercial multilatéral plus complet et mieux équilibré.

81. Mme PUNTSAGNOROV (Mongolie), après s'être associée à la déclaration faite la délégation du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le commerce international est devenu le moteur de l'expansion économique. Regrettablement, les crises qu'ont traversées récemment certains pays en

développement ont contribué à ralentir l'expansion des échanges mondiaux. La tendance à la baisse des prix de certains produits de base a causé un préjudice énorme aux pays qui, comme la Mongolie, sont largement tributaires des recettes provenant de quelques catégories de produits d'exportation.

82. La mondialisation et la libéralisation n'affectent pas également tous les pays. Le Cycle d'Uruguay et la mise en oeuvre des accords conclus n'ont guère amélioré l'accès aux marchés des biens et services exportés par les pays en développement et, leurs bases de ressources humaines et institutionnelles étant plus faibles et faute de financement, nombre de pays en développement n'ont pas pu utiliser le système de l'OMC pour promouvoir leurs intérêts commerciaux. Les milieux d'affaires, dans nombre de pays en développement, ne voient pas encore clairement comment ils peuvent efficacement tirer parti du système commercial multilatéral.

83. Si les normes et règlements techniques, sanitaires et de sécurité constituent des mesures légitimes, ils risquent de donner lieu à des abus dans le cas des exportations des pays en développement, qui ne répondent pas toujours aux exigences des marchés d'importation, de sorte que les possibilités d'exportation de ces pays risquent de se voir réduites encore plus.

84. Nombre de pays en développement, et en particulier de pays en développement sans littoral, n'ont aucunement bénéficié des possibilités qu'offrent la libéralisation et la mondialisation. La CNUCED s'emploie à faire en sorte que la communauté internationale centre son attention sur les problèmes de ce groupe de pays. Il ressort des données disponibles que les pays en développement sans littoral consacrent 17,7 % de leurs recettes d'exportation à la couverture des frais de transport, tandis que ce chiffre est en moyenne de 8,7 % pour l'ensemble des pays en développement. La Mongolie demande à la CNUCED de renforcer ses activités dans ce domaine pour que ces problèmes puissent être pris en considération lors du processus préparatoire et dans les décisions qu'adoptera la Conférence à sa dixième session.

85. La coopération entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit voisins ainsi qu'avec les pays donateurs et les organisations internationales, doit s'étendre à tous les domaines et secteurs. Il faudra s'attacher tout particulièrement à mettre en oeuvre les mesures esquissées dans le Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit et la communauté des donateurs, et les parties intéressées devront analyser les obstacles qui peuvent entraver l'application de ces mesures et des autres recommandations formulées lors des réunions tripartites. Dans ce contexte, la Mongolie propose d'organiser des réunions périodiques pour, entre autres, chercher le moyen de resserrer cette coopération. En outre, elle appuie la proposition tendant à convoquer une réunion ministérielle sur les questions liées au transport en transit pour qu'il puisse être tenu dûment compte des problèmes de ce groupe de pays. En définitive, le développement des courants commerciaux est dans l'intérêt de tous. La Mongolie espère pouvoir participer bientôt aux négociations qui doivent s'ouvrir à ce sujet au plan sous-régional entre elle et ses voisins immédiats.

86. Pour poser les bases des nouvelles négociations multilatérales, il importe d'analyser les caractéristiques actuelles du système commercial international et

/...

prendre acte des carences qui marquent les accords du Cycle d'Uruguay et leur mise en oeuvre. En particulier, les droits de douane appliqués à nombre de produits d'exportation des pays en développement demeurent élevés.

87. La Mongolie appuie les pays qui souhaitent adhérer aux accords de l'OMC et espère que les processus d'adhésion en cours aboutiront prochainement. En outre, elle réaffirme le rôle important que joue le commerce et considère que, pour peu qu'elle soit bien gérée, la mondialisation apportera des avantages équitables à tous les pays et que ses effets négatifs pourront être minimisés.

88. M. KONDO (Japon) rappelle que la croissance économique mondiale a des effets bénéfiques pour les pays en développement et renforce la stabilité et accroît la prospérité de tous les pays. Aussi la CNUCED doit-elle faciliter le dialogue sur toutes les questions liées au développement économique, qu'il s'agisse du commerce des investissements, de la dette ou du financement.

89. La mondialisation a donné une impulsion énorme aux échanges tandis que les progrès des technologies de l'information ont amélioré l'efficacité économique. Regrettablement, les pays n'ont pas tous également bénéficié de la mondialisation. Certains d'entre eux ont perdu des industries et des travailleurs, accaparés par d'autres pays, et, n'ayant pas reçu d'investissements suffisants, ont vu leur industrialisation se ralentir. Un autre élément important aussi est que la possibilité de transférer immédiatement des sommes d'argent considérables qu'a créées le progrès des technologies des communications risque de susciter une instabilité accrue au niveau de l'économie mondiale. Il est donc évident que si la mondialisation peut améliorer l'efficacité des échanges et d'autres activités, elle peut aussi accentuer les différences entre pays riches et pays pauvres. Il faut par conséquent que toutes les instances qui s'occupent de cette question, y compris l'OMC, entreprennent une profonde réflexion à ce sujet. La communauté internationale doit s'attacher à promouvoir les bienfaits de la mondialisation et à en atténuer l'impact négatif dans l'intérêt de la stabilité de tous les pays.

90. La CNUCED doit s'occuper de toutes ces questions. Elle doit examiner comment une formation des ressources humaines et une réforme des secteurs industriels permettraient d'atténuer les différences entre pays riches et pays pauvres. Par ailleurs, il faut encourager les institutions à accorder une attention particulière à la nécessité de mettre à la disposition des pays les technologies dont ils ont besoin pour réformer leurs secteurs industriels et promouvoir le financement des petites et moyennes industries. Les normes qui tendent à protéger la concurrence sur les marchés nationaux doivent s'appliquer aussi sur les marchés mondiaux. Il faudra réglementer les transactions d'un type nouveau, comme le commerce électronique pour en maximiser les avantages et en atténuer les effets néfastes.

91. Par ailleurs, la communauté internationale doit tenir particulièrement compte des besoins des pays en développement se trouvant dans une situation géographique désavantagée. Aussi le Japon appuie-t-il les conclusions auxquelles sont parvenues l'Assemblée générale à sa session extraordinaire sur le développement durable des petits pays insulaires en développement et la Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de pays en développement de transit ainsi que de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement. Le Japon aura toutes ces

/...

questions à l'esprit lorsqu'il participera au processus de préparation de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

92. M. KAZYKHANOV (Kazakhstan) appuie la déclaration faite par le représentant de la République démocratique populaire lao au nom du Groupe des pays en développement sans littoral. Il remercie le système des Nations Unies des efforts déployés pour trouver le moyen d'aider ce groupe de pays à surmonter les obstacles communs que représente pour eux leur situation géographique. La CNUCED doit continuer de centrer l'attention de la communauté internationale sur les problèmes de ces pays.

93. Le Kazakhstan et les autres pays sans littoral d'Asie centrale et les pays de transit voisins collaborent pour résoudre les problèmes de transport et de transit et ont signé différents accords à cette fin. Bien que la CNUCED leur apporte une aide financière et des services consultatifs, le Kazakhstan considère que la communauté internationale devrait appuyer davantage les efforts entrepris par les pays en développement sans littoral et les pays de transit voisins pour promouvoir leur développement socio-économique. Le Gouvernement kazakh continue de s'efforcer de mettre en place un réseau de transport qui puisse être intégré au système mondial de transport, de moderniser ses voies ferrées, son réseau routier, ses ports et ses aéroports et d'améliorer la gestion des transports et des communications. A cette fin, il a adopté des politiques tendant à encourager une participation à ses entreprises du secteur privé et ses initiatives ont déjà contribué à développer les transports et à améliorer la qualité des services. Le Kazakhstan souhaite resserrer sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées afin de développer son système de transport en transit.

94. Le Kazakhstan attache une grande importance aux conclusions et recommandations concertées de la quatrième Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de pays en développement de transit ainsi que de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement (A/54/529), qui a approfondi l'analyse des problèmes de ces pays.

95. Comme la plupart des pays en développement, le Kazakhstan est confronté à de graves problèmes économiques qui l'empêchent de participer pleinement aux échanges mondiaux et qui limitent ses recettes. Aussi demande-t-il à la communauté internationale d'appuyer une intégration harmonieuse des pays en développement sans littoral et des pays de transit voisins à l'économie mondiale ainsi que leur participation au commerce mondial. Il ne fait aucun doute que cet appui contribuera à améliorer le climat économique international et à renforcer la stabilité économique mondiale.

96. Mme WENSLEY (Australie), parlant au nom du Groupe de Cairns, composé de 15 pays exportateurs de produits agricoles (Afrique du Sud, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Fidji, Indonésie, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Philippines, Thaïlande et Uruguay) ainsi qu'au nom de la Bolivie, du Costa Rica et du Guatemala, qui s'associent à sa déclaration, déclare que le Groupe de Cairns souhaite saisir l'occasion qui lui est offerte de rappeler à tous les membres de l'OMC l'engagement qu'ils ont pris, conformément à l'Accord sur l'agriculture, d'entreprendre des réformes fondamentales débouchant sur l'établissement d'un système de commerce agricole juste et axé sur le marché.

Le Groupe veillera à ce que les négociations qui doivent s'ouvrir prochainement sous l'égide de l'OMC permettent de faire en sorte que le commerce de produits agricoles soit mené sur les mêmes bases que le commerce des autres produits grâce, entre autres, à l'élimination des subventions aux exportations et des aides internes, qui faussent les échanges, ainsi qu'à l'introduction d'améliorations substantielles en ce qui concerne l'accès aux marchés.

97. En dépit des progrès accomplis sur la base des accords du Cycle d'Uruguay, le commerce international de denrées alimentaires et d'autres produits agricoles continue d'être caractérisé par des distorsions graves et coûteuses et d'être entravé par des obstacles qui interdisent l'accès de ces produits aux marchés. Dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les droits de douane qui frappent les produits agricoles continuent d'être beaucoup plus élevés que ceux qui sont appliqués au reste des produits, avec des crêtes tarifaires qui atteignent parfois 800 %. Les niveaux de soutien autorisés demeurent très élevés aussi. Dans le cas de l'OCDE, le montant total du soutien à l'agriculture en 1998 a été encore plus élevé qu'au début du Cycle d'Uruguay. Même s'ils s'acquittent intégralement des engagements pris lors du Cycle d'Uruguay, certains pays continueront de pouvoir subventionner considérablement leurs exportations de produits agricoles de base.

98. Il faut mettre fin à ces énormes subventions et à la forte protection qui s'applique dans le secteur agricole et non dans les autres secteurs vu que rien, dans le système commercial mondial, ne justifie cette discrimination à l'égard de l'agriculture. Le Groupe de Cairns ne saurait accepter que les producteurs agricoles les plus efficaces soient pénalisés au moment même où les obstacles qui pourraient entraver le commerce de produits non agricoles sont réduits ou éliminés.

99. Certains Etats membres de l'OMC affirment que les objectifs "multifonctionnels" de l'agriculture, comme l'emploi rural, la protection du paysage, etc. justifient le maintien d'un niveau élevé de protectionnisme dans ce secteur. Tout comme il serait inacceptable d'introduire à l'OMC le principe de "multifonctionnalité" pour les articles manufacturés et les services, il n'y a aucune raison de l'appliquer à l'agriculture. Ces objectifs ne doivent pas être utilisés comme prétextes pour dissimuler des politiques agricoles protectionnistes qui perpétuent la pauvreté, la faim et la dégradation de l'environnement.

100. Pour une large part des pays en développement, l'agriculture constitue la base de l'expansion économique, et la libéralisation du commerce de produits agricoles permettrait à ces pays d'exploiter les forces du marché et les nouvelles possibilités de générer des revenus aux échelons aussi bien national qu'international, sans être freinés par la nécessité de faire concurrence à des produits fortement subventionnés. Une réforme du système du commerce de produits agricoles mettrait aussi les pays en développement mieux à même d'attirer des investissements étrangers dans leur secteur agricole et améliorerait leurs possibilités d'avoir accès à de nouvelles technologies. Elle renforcerait également la sécurité alimentaire de ces pays en leur permettant d'avoir accès à des approvisionnements mondiaux fiables sans être affectés par l'effet de distorsion des politiques commerciales d'autres pays.

101. La libéralisation doit permettre de satisfaire les besoins de développement économique des pays en développement, y compris en matière d'assistance technique. L'on ne saurait tolérer que les restrictions aux exportations fassent obstacle aux approvisionnements alimentaires sur les marchés mondiaux, en particulier pour les pays en développement qui sont importateurs nets d'aliments. La prochaine série de négociations devra déboucher sur l'adoption de mesures concrètes concernant le traitement spécial et différencié qui doit être réservé aux pays en développement, et en particulier aux pays les moins avancés et aux petits Etats, pour leur permettre de faire face à leurs problèmes fondamentaux de développement économique et notamment la nécessité d'exploiter pleinement leur potentiel agricole, d'avoir une part équitable du commerce mondial, conformément aux exigences de leur développement économique, et de résoudre d'autres problèmes de caractère commercial, comme la sécurité alimentaire, le développement rural et l'atténuation de la pauvreté.

102. A la fin de la prochaine série de négociations qui doit s'ouvrir en décembre à l'occasion de la Conférence ministérielle de l'OMC, 20 ans se seront écoulés depuis que le monde s'est engagé à entreprendre une réforme fondamentale. Les pays développés doivent assumer la responsabilité de veiller à ce que ces négociations aboutissent à une libéralisation du commerce de produits agricoles pour que tous les pays, et surtout les pays en développement, puissent jouir des bienfaits qu'apporterait une réforme du commerce de ces produits.

103. M. HOSSEINI (Observateur de l'Organisation de la Conférence islamique) déclare que la mondialisation de l'économie, qui est allée de pair avec une multiplication des possibilités commerciales, l'accroissement des courants d'investissements étrangers directs, un élargissement des connaissances technologiques et l'amélioration de l'accès aux marchés, a néanmoins contribué à marginaliser encore plus les pays en développement, et spécialement les pays les moins avancés.

104. Les pays en développement, parmi lesquels figurent des Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique, se trouvent confrontés à trois principaux problèmes : premièrement, l'application des accords du Cycle d'Uruguay n'a pas permis d'améliorer l'accès aux marchés des services et des produits exportés par les pays en développement; deuxièmement, les nouvelles normes de l'OMC ne correspondent pas au traitement spécial et différencié auquel ont droit les pays en développement dans différents domaines importants, comme la protection des droits de propriété intellectuelle et les subventions à l'industrie; troisièmement, la faiblesse de leurs capacités humaines et institutionnelles ainsi que le manque de financement n'ont pas permis à beaucoup de pays en développement d'avoir recours à l'OMC pour défendre leurs intérêts commerciaux, en particulier dans le contexte du mécanisme de règlement des différends.

105. Il ressort des études réalisées par la CNUCED que l'on ne sait pas encore exactement comment l'OMC pourrait être utilisée efficacement comme moyen d'augmenter les exportations. A ce propos, l'Organisation de la Conférence islamique appuie l'initiative qu'a prise la CNUCED d'organiser des cours politiques d'orientation dans différents pays en développement pour résoudre ce problème.

106. La disparité des droits de douane applicables aux produits de base et aux articles manufacturés continue d'être un obstacle à la diversification et à l'industrialisation des pays en développement. Du fait de cette disparité des droits de douane, les exportations des pays en développement sont concentrées aux étapes élémentaire et intermédiaire du traitement des produits.

107. La vingt-cinquième Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères qui s'est tenue en mars 1998 à Doha (Qatar) a insisté sur le fait que les Etats Membres de l'Organisation de la Conférence islamique doivent coordonner leurs efforts pour pouvoir participer efficacement au processus mondial de prise de décisions en matière économique ainsi qu'à l'adoption des décisions au sein de l'OMC. Elle est également convenue qu'il fallait surveiller de près l'application des accords du Cycle d'Uruguay et elle a étudié la possibilité d'organiser des programmes pour aider les Etats membres à faire face aux problèmes soulevés par la mondialisation.

108. A la veille de la Conférence ministérielle de l'OMC qui doit s'ouvrir prochainement, l'Organisation de la Conférence islamique, ses organes subsidiaires et ses institutions spécialisées et affiliées, spécialement la Banque islamique de développement, le Centre islamique pour le développement du commerce et la Chambre islamique de commerce et d'industrie s'engagent à travailler en étroite coopération avec la CNUCED et les autres organes compétents des Nations Unies dans le cadre d'un effort collectif tendant à faciliter une participation plus efficace des membres de la Conférence à l'OMC.

109. Mme KHAN-CUMMINGS (Trinité-et-Tobago), après avoir appuyé la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la prochaine réunion de l'OMC, à laquelle doit être lancée une nouvelle série de négociations commerciales, constituera une importante occasion de déterminer les questions relatives au commerce qui devront être abordées à l'avenir. Comme il est dit dans le rapport du Secrétaire général sur le commerce international et le développement (A/54/304), le Cycle d'Uruguay n'a pas assez amélioré l'accès aux marchés des exportations de biens et de services des pays en développement car nombre des mesures qui devaient être adoptées ne l'ont pas encore été. La priorité, à cet égard, doit être accordée à l'exécution des engagements pris dans les domaines de l'agriculture, des textiles et de l'habillement. A ce propos, la Caribbean Basin Initiative entre les Etat-Unis et les Etats des Caraïbes, qui vise à resserrer l'association de pays dans les domaines de l'habillement et des textile, constitue un élément positif.

110. Les questions correspondant aux priorités de développement et aux préoccupations des pays en développement doivent figurer à l'ordre du jour des négociations commerciales multilatérales futures. Il faut aborder à nouveau la question touchant le traitement spécial et différencié dont doivent bénéficier les pays en développement à l'OMC, qui intéresse spécialement les petits Etats insulaires en développement qui sont confrontés à des obstacles particuliers du fait des politiques suivies par la communauté internationale. Ces pays doivent recevoir un traitement souple, spécial et différencié dans les efforts qu'ils déploient pour s'adapter aux réalités de la mondialisation, et ce traitement doit être conforme aux stratégies de développement que chacun d'eux entend suivre. Il ne faut pas demander aux Etats d'atteindre des objectifs spécifiques

dans des délais fixés arbitrairement sans tenir compte de leurs besoins individuels ou de leurs réalisations économiques.

111. L'un des principaux objectifs des nouvelles négociations devra être de réaliser l'universalité du système commercial multilatéral pour pouvoir véritablement progresser sur la voie d'un système plus ouvert et plus libre et d'une répartition plus équitable des avantages qu'il peut apporter. Une garantie d'accès aux marchés des exportations des pays en développement permettrait à ces derniers d'atteindre des niveaux de développement durables.

112. La communauté internationale doit continuer de faire porter son attention sur les liens entre le commerce, le financement et le développement. L'aide financière demeure un élément important du renforcement des capacités nationales et des relations commerciales. Lorsqu'elles élaborent des programmes macro-économiques pour différents pays, les institutions financières internationales doivent tenir compte des normes de l'OMC. Il faut appliquer avec plus de souplesse un ensemble de critères plus larges pour faire en sorte que les petits pays puissent aspirer à un traitement spécial et différencié dans le domaine du commerce et de l'aide au développement et encourager ainsi un progrès économique durable et une expansion à long terme.

113. Il importe au plus haut point de mettre les petits Etats insulaires en développement mieux à même de participer aux activités liées aux échanges ainsi que d'élaborer des programmes à cette fin pour fournir à ces pays une assistance technique pour les aider à renforcer leurs infrastructures et leurs institutions, à entamer des négociations commerciales et à réaliser des études sur les obstacles qui entravent leurs exportations.

114. De l'avis de la délégation de la Trinité-et-Tobago, il faudra, à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et à la huitième session de la Commission du développement durable, adopter une approche équilibrée dans l'examen des questions commerciales et intégrer à cette étude les liens qui existent entre le commerce, les investissements, la technologie, le financement, l'environnement et le développement durable. Il faut créer un climat international dans lequel ces éléments se renforcent mutuellement pour compléter ainsi les initiatives prises par les petits Etats insulaires en développement pour mieux s'intégrer à l'économie mondiale.

115. M. MURAT (Haïti), après avoir appuyé la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que la nécessité de mettre au point un mécanisme qui permette de concilier croissance et développement préoccupe depuis un certain temps déjà la communauté internationale comme le Gouvernement haïtien, qui a hérité d'une situation économique catastrophique. Après plusieurs années d'embargo, le pays a opté pour une stratégie de stabilisation et de croissance et d'intégration au système commercial international grâce à l'exécution d'un programme tendant à renforcer le rôle du secteur privé, à encourager les investissements nationaux et étrangers et à promouvoir les investissements, spécialement dans les secteurs non traditionnels.

116. Haïti a adopté ces dernières années des mesures de libéralisation de l'économie comprenant notamment une réduction considérable de certains droits de douane, la consolidation d'autres droits et l'élimination de différentes mesures

restrictives. Les avantages escomptés de ces mesures tardent cependant à ce matérialiser par suite, surtout, de la crise financière et de l'incapacité dans laquelle se trouvent les entreprises locales de faire face à la concurrence à l'échelle mondiale. Aussi Haïti préconise-t-il l'établissement d'un système international plus favorable aux petits pays. Tout en rejetant les formes de protectionnisme qui entravent le libre-échange, le Gouvernement haïtien est convaincu que, dans le cas des pays en développement, l'élimination soudaine de certaines prérogatives commerciales peut avoir des conséquences néfastes et parfois irréversibles pour l'environnement ainsi que pour les efforts déployés en vue d'éliminer la pauvreté.

117. Certaines des préoccupations des pays les moins avancés ont certes été prises en considération dans l'Acte final du Cycle d'Uruguay, mais l'application des accords conclus n'a pas suffisamment contribué à ouvrir les marchés aux exportations de la plupart des pays en développement, et surtout des pays les moins avancés. La faiblesse de leurs moyens dans le domaine des ressources humaines et le manque de ressources matérielles n'ont pas permis à beaucoup de pays d'exploiter au mieux les mécanismes mis en place sous l'égide de l'OMC pour défendre leurs intérêts communs. Par ailleurs, les petits pays, et spécialement les moins avancés d'entre eux, se voient obligés d'engager des dépenses supplémentaires pour se conformer aux exigences de notification, veiller à l'application des différents accords et participer aux activités de l'OMC.

118. Les négociations qui doivent s'ouvrir à Seattle ont pour but de libéraliser encore plus les échanges. Il est évident que cette ouverture ne profitera pas aux pays les moins avancés s'il n'est pas adopté de mesures complémentaires en leur faveur afin de renforcer leurs capacités, surtout en ce qui concerne l'accès à l'information aux circuits de distribution, à la technologie et aux courants de capitaux.

119. S'agissant du marché des services, la délégation haïtienne considère que les pays en développement, et spécialement les pays les moins avancés, ne pourront être compétitifs que lorsque les pays développés accepteront d'éliminer les obstacles qui entravent la libre circulation des personnes, spécialement celles qui fournissent des services. Il faut espérer que, lors des négociations sur l'agriculture, le concept de sécurité alimentaire se verra réserver la place qui lui revient. La situation des pays en développement importateurs de produits alimentaires doit en effet être prise tout particulièrement en considération.

120. Enfin, il y a lieu de rappeler que la réalisation des objectifs du développement sera l'un des principaux défis que devra relever la communauté internationale au début du XXI^e siècle et que l'effondrement économique d'un groupe de pays ne serait en aucune manière dans l'intérêt de l'expansion du commerce mondial, de sorte que la communauté internationale a l'obligation morale d'appuyer les efforts que font les pays en développement pour s'intégrer au commerce mondial, objectif qui, du reste est dans l'intérêt stratégique de tous.

La séance est levée à 18 h 10.